

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER
2011**

Sur convocation du 18 février 2011, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Ludovic DAVIAUD, Gérard FAURIE, Jacques GATINEAU, Michel JASMIN, Alain PASQUAUD

Mesdames Evelyne RIFFAUD, Lucette BARBERA

Excusés : Monsieur Jean François LORET (donne pouvoir à Monsieur Gérard FAURIE)

Madame Catherine LAIN

Absents : Messieurs Frédéric GARABOEUF, Pascal BRUNETEAU

Début de la Séance : 18 H 35.

Nommée secrétaire de Séance : Madame Evelyne RIFFAUD.

**REVOIR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE CHAUFFAGE DE L'EGLISE SUITE
A LA DEFECTION DU CANDIDAT RETENU :**

Le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise RAINARD pour un montant de 2795,94 € HT. 1 abstention : Monsieur Jacques GATINEAU.

**DISCUSSION SUR L'AMENAGEMENT D'UNE CONVENTION AVEC POLE
EMPLOI (AFPR) POUR LA FORMATION DE MONSIEUR BENOIT MOULIDIER :**

Le Conseil municipal envisage de reprendre Monsieur Benoit MOULIDIER sous contrat puisque celui-ci donne satisfaction dans l'ensemble.

Toutefois, Monsieur Benoit MOULIDIER devrait être en possession du permis poids lourds pour conduire le tracteur avec la remorque sur la voie publique. Cette formation du permis poids lourds coûte 3215 € net pour une durée de 196 heures. Pôle Emploi prend en charge 8 € par heure soit 1568 € ; resterait à la charge de la commune la somme de 1227 €. Le Conseil municipal s'interroge à savoir si Monsieur MOULIDIER, ayant bénéficié de cette formation, s'engage pour une durée avec la commune. En effet, il devrait s'engager à travailler sur ANGEAC CHAMPAGNE pour une durée de 6 mois.

Le Conseil municipal trouvant que l'engagement est mineur proportionnellement au financement engagé, décide de ne pas faire effectuer cette formation à Monsieur MOULIDIER.

Monsieur le Maire va donc proposer à Monsieur MOULIDIER un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 30 septembre avec interdiction de conduire le tracteur et la remorque sur la voie publique.

Le Conseil municipal est favorable à cette proposition à l'unanimité des votants.

PRESENTATION DU DERNIER PROJET D'AMENAGEMENT DE TRAVERSEE DE ROISSAC SUITE A LA REUNION DU 25 FEVRIER 2011 :

Le projet d'aménagement de traversée de Roissac n'est toujours pas définitif. Il devrait être validé par Monsieur PERAULT d'ici 15 jours puis sera présenté à Monsieur TOURNEUR, Directeur des routes.

ELECTIONS CANTONALES, COMPOSITION DE TENUE DU BUREAU DE VOTE :

Les prochaines élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011 de 08 H 00 à 18 H 00. Les permanences seront assurées comme mentionnées ci-dessous :

Horaires	20 mars 2011	27 mars 2011
08 H 00 – 11 H 30	Alain PASQUAUD Ludovic DAVIAUD Evelyne RIFFAUD	Alain PASQUAUD Ludovic DAVIAUD Evelyne RIFFAUD
11 H 30 – 15 H 00	Jacques GATINEAU Lucette BARBERA	Jacques GATINEAU Lucette BARBERA
15 H 00 – 18 H 00	Michel JASMIN Gérard FAURIE	Michel JASMIN Gérard FAURIE

A compléter avec les membres du Conseil municipal absents ce jour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Armelle demande au Conseil municipal de prendre une délibération afin d'affecter 1284,20 € HT en section d'investissement au budget 2011 concernant le déplacement de la borne incendie. Oui à l'unanimité.

Les travaux concernant l'enfouissement des réseaux devraient débutés en mai 2011. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une promesse de vente de cession gratuite de 15 m2 pour mise en place d'un transformateur sachant que tous les frais seront assumés par le SDEG.

1 abstention : Monsieur Jacques GATINEAU. Le Conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer cette promesse de vente à l'unanimité des votants.

La Mairie a reçu une demande de Monsieur Emmanuel JEANNEAU (agriculteur BIO) qui souhaiterait pouvoir vendre sa production sur le site des 3 Pierres de la mi-avril à la mi-octobre les mercredis matins de 09 H 00 à 12 H 30 et les samedis de 09 H 00 à 17 H 00. Le Conseil municipal est favorable à cette demande à l'unanimité.

La Mairie a reçu un courrier des élèves de l'école élémentaire de SALLES D'ANGLES en classe de neige à SAINT LARY SOULAN remerciant la municipalité et précisant que leur séjour se passait bien.

Le repas des aînés aura lieu le 26 mars 2011 à 12 H 00 à la Salle des fêtes Rémy PIRON.

Concernant les journées de commémoration du 08 mai et du 11 novembre : face à la non mobilisation de la population, la municipalité envisage de faire une unique commémoration publique : journée du souvenir, le 11 novembre ; seul un dépôt de gerbe aurait lieu le jour du 08 mai. Plusieurs membres du Conseil municipal étant contre ce principe, les deux commémorations seront maintenues.

Clôture de la Séance : 19 H 20.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.